

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-018

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de l'entreprise ECR 2470, route de Bergues 59470 WORMHOUT afin d'effectuer des travaux, à l'aide d'une nacelle, sur la toiture du 4, rue de la Gare à Wormhout,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdit (route barrée) face au 4, rue de la Gare, et ce, 2h durant la journée du vendredi 6 février 2026

L'entreprise ECR est autorisée à poser une nacelle devant le 4, rue de la Gare.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise ECR.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé aux riverains, à l'entreprise ECR et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 30 janvier 2026

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 30/01/2026
Le Maire,
David CALCOEN

